

Le 12 décembre 2014, plusieurs manifestations (regroupant travailleurs sociaux, étudiants, formateurs, chercheurs..) ont eu lieu dans plusieurs villes de France en opposition à ce projet scélérat.

Cette mobilisation a été soutenue par 24 organisations (dont plusieurs collectifs étudiants, centres de formation, formateurs/professionnels, l'ONES, l'ANAS, l'AFORMEJE, syndicats) et n'est que le début d'une forte mobilisation qui va venir, qui doit venir.

REAGISSONS !

Les États Généraux du travail Social sont un enjeu primordial car c'est cette instance qui va légitimer les décisions et orientations prises pour le secteur.

Le gouvernement se vante d'organiser un temps fort de participation et de concertation des acteurs de terrain. Mais ce n'est qu'une farce.

Alors Nous, étudiants, formateurs, professionnels, faisons-nous vraiment entendre ! Défendons nos métiers et nos valeurs. Défendons le système social français, issu du programme du CNR et des rêves humanistes des résistants !

RESISTONS !

Parce que nous sommes toutes et tous concerné-e-s, et que l'émancipation passe par une juste information :

www.ones-fr.org
www.facebook.com/groups/ones.groupe
avenireducs.canalblog.com
www.facebook.com/pages/Avenir-Educs



refonte des métiers du social

*de la disparition des métiers
à la marchandisation du social*

Quelles conséquences pour l'éducateur spécialisé en formation et sur le terrain ?

- Disparition de l'identité du métier d'éducateur spécialisé
- Fonction de coordinateur (qui n'est pas un métier) renforcée
- Perte de notre fonction d'accompagnement de proximité des personnes en étant coupés du terrain et de la relation éducative
- Perte de la dimension clinique
- Relation éducative confiée à d'autres professionnels
- Mise en concurrence accrue lors d'une embauche

L'éducateur spécialisé deviendrait un « travailleur social ou intervenant social » technicien, un coordinateur de projet/d'équipe, un exécutant de procédures répondant aux commandes publiques.

Une sorte de super gestionnaire du social coupé de toute relation éducative. On nous priverait de toute réflexivité, démarche clinique, de notre créativité, du sens même de notre pratique. De plus en plus, l'éducateur est assigné à une fonction de coordination. Il est le garant du projet individuel et du respect du contrat signé par la personne, loin de toute relation éducative.

Coordination et contrôle : est-ce là notre avenir ?

Le 15 décembre 2014 la Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) a approuvé le rapport « Métiers et complémentarités » visant la ré-architecture des formations des métiers du social. (La CPC est une instance consultative du ministère des affaires sociales. Elle se compose de représentants des organisations syndicales patronales et salariales, de représentants des pouvoirs publics et de personnes qualifiées.) Notons que les syndicats de salariés ont majoritairement voté contre le texte.

Leur rapport sera remis à la ministre des affaires sociales, accompagné de l'avis de la CPC, dans le cadre des États généraux du travail social début janvier.

Ce rapport a été élaboré sans aucune concertation avec les acteurs de terrain, premiers concernés.

Cette réforme s'inscrit dans un courant plus large qui vise la marchandisation du travail social avec l'idée de former des professionnels sans réflexivité et à moindre coût. Cela remet en cause les fondements même des formations du social et signe la disparition des métiers, de leurs valeurs, de leur histoire.

Quelles conséquences pour l'ensemble des métiers du social ?

- **Fin d'une pratique de terrain qualifiée**, les métiers concernés étant placés en dehors de la relation d'aide directe aux personnes dans l'organisation fonctionnelle des établissements et services
- **Déqualification dans le temps** des travailleurs au contact des publics par un glissement des postes vers des salariés moins formés et sous-payés. Par la **perte des spécificités des métiers et du travail pluri-professionnel**, les personnes ne pourront plus être prises en compte dans la globalité de leur personnalité, de leur histoire, de leur situation
- **Surcoût** pour le système social et médico-social dans son ensemble
- Développement sans précédent du **chômage** pour les métiers concernés par effet de limitation des postes disponibles

Compétences, projet, contrat, technicien, expert, emploi. Tous ces termes montrent les intentions de l'oligarchie : **casser le secteur social, détruire le service public**, afin de laisser les entreprises capitalistes reprendre les activités dans une volonté de profits.

Allons-nous rester spectateurs de ce carnage ?

Le 12 décembre 2014, plusieurs manifestations (regroupant travailleurs sociaux, étudiants, formateurs, chercheurs..) ont eu lieu dans plusieurs villes de France en opposition à ce projet scélérat.

Cette mobilisation a été soutenue par 24 organisations (dont plusieurs collectifs étudiants, centres de formation, formateurs/professionnels, l'ONES, l'ANAS, l'AFORMEJE, syndicats) et n'est que le début d'une forte mobilisation qui va venir, qui doit venir.

REAGISSONS !

Les États Généraux du travail Social sont un enjeu primordial car c'est cette instance qui va légitimer les décisions et orientations prises pour le secteur.

Le gouvernement se vante d'organiser un temps fort de participation et de concertation des acteurs de terrain. Mais ce n'est qu'une farce.

Alors Nous, étudiants, formateurs, professionnels, faisons-nous vraiment entendre ! Défendons nos métiers et nos valeurs. Défendons le système social français, issu du programme du CNR et des rêves humanistes des résistants !

RESISTONS !

Parce que nous sommes toutes et tous concerné-e-s, et que l'émancipation passe par une juste information :

www.ones-fr.org
www.facebook.com/groups/ones.groupe
avenireducs.canalblog.com
www.facebook.com/pages/Avenir-Educs



refonte des métiers du social

*de la disparition des métiers
à la marchandisation du social*

Quelles conséquences pour l'éducateur spécialisé en formation et sur le terrain ?

- Disparition de l'identité du métier d'éducateur spécialisé
- Fonction de coordinateur (qui n'est pas un métier) renforcée
- Perte de notre fonction d'accompagnement de proximité des personnes en étant coupés du terrain et de la relation éducative
- Perte de la dimension clinique
- Relation éducative confiée à d'autres professionnels
- Mise en concurrence accrue lors d'une embauche

L'éducateur spécialisé deviendrait un « travailleur social ou intervenant social » technicien, un coordinateur de projet/d'équipe, un exécutant de procédures répondant aux commandes publiques.

Une sorte de super gestionnaire du social coupé de toute relation éducative. On nous priverait de toute réflexivité, démarche clinique, de notre créativité, du sens même de notre pratique. De plus en plus, l'éducateur est assigné à une fonction de coordination. Il est le garant du projet individuel et du respect du contrat signé par la personne, loin de toute relation éducative.

Coordination et contrôle : est-ce là notre avenir ?

Le 15 décembre 2014 la Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) a approuvé le rapport « Métiers et complémentarités » visant la ré-architecture des formations des métiers du social. (La CPC est une instance consultative du ministère des affaires sociales. Elle se compose de représentants des organisations syndicales patronales et salariales, de représentants des pouvoirs publics et de personnes qualifiées.) Notons que les syndicats de salariés ont majoritairement voté contre le texte.

Leur rapport sera remis à la ministre des affaires sociales, accompagné de l'avis de la CPC, dans le cadre des États généraux du travail social début janvier.

Ce rapport a été élaboré sans aucune concertation avec les acteurs de terrain, premiers concernés.

Cette réforme s'inscrit dans un courant plus large qui vise la marchandisation du travail social avec l'idée de former des professionnels sans réflexivité et à moindre coût. Cela remet en cause les fondements même des formations du social et signe la disparition des métiers, de leurs valeurs, de leur histoire.

Quelles conséquences pour l'ensemble des métiers du social ?

- **Fin d'une pratique de terrain qualifiée**, les métiers concernés étant placés en dehors de la relation d'aide directe aux personnes dans l'organisation fonctionnelle des établissements et services
- **Déqualification dans le temps** des travailleurs au contact des publics par un glissement des postes vers des salariés moins formés et sous-payés. Par la **perte des spécificités des métiers et du travail pluri-professionnel**, les personnes ne pourront plus être prises en compte dans la globalité de leur personnalité, de leur histoire, de leur situation
- **Surcoût** pour le système social et médico-social dans son ensemble
- Développement sans précédent du **chômage** pour les métiers concernés par effet de limitation des postes disponibles

Compétences, projet, contrat, technicien, expert, emploi. Tous ces termes montrent les intentions de l'oligarchie : **casser le secteur social, détruire le service public**, afin de laisser les entreprises capitalistes reprendre les activités dans une volonté de profits.

Allons-nous rester spectateurs de ce carnage ?

La refonte en quelques mots

Cette refonte concerne l'ensemble des formations du social (de niveau V à I) avec les orientations suivantes:

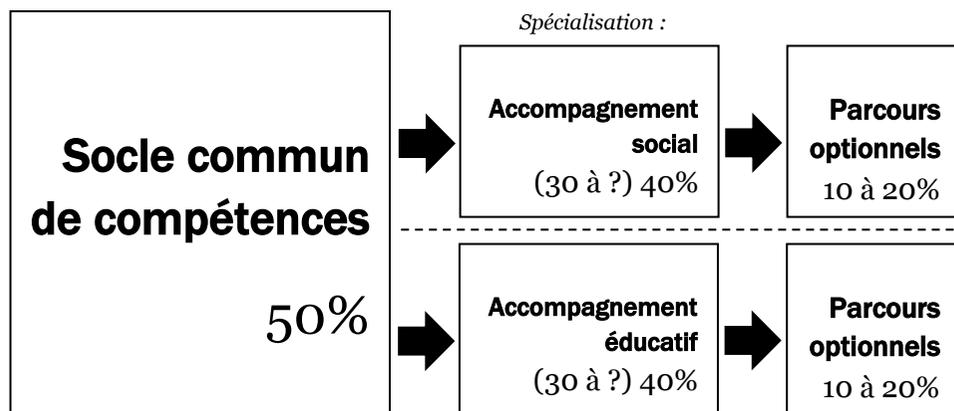
- Un seul diplôme par niveau de qualification
- Un socle commun de compétences par niveau, complété par des spécialités et des parcours optionnels

Le scénario proposé vise à une formation de « **travailleur social générique** », avec **2 spécialités** pour le niveau III:

- « accompagnement social »
- « accompagnement éducatif »

La formation s'achèvera par un « parcours personnel » (optionnel) qui « aurait pour vocation de donner une coloration particulière aux compétences dans le but de faciliter la première insertion dans l'emploi. » Quid de l'éducation et du savoir ? L'objectif n'est pas d'élever l'esprit, mais d'élever le taux d'insertion.

Le glissement sémantique observé dans ce rapport n'est pas anodin. Ainsi, nous deviendrions des techniciens en travail social (niveau V et IV) et des experts en travail social (niveau III), tandis que nos chefs de service sont clairement des managers. Et nous n'exercerons plus un métier, mais nous aurons un emploi, dans lequel nous exécuterons des tâches (des dispositifs).



- Le socle commun correspondrait aux 2 premières années de formation.
- La 3^{ème} année serait consacrée à la spécialisation MAIS ouverte à la formation continue. Autrement dit, des personnes ayant fait 2 années de licence pourraient intégrer directement cette 3^{ème} année.

Est-ce ça la réponse de l'état concernant notre demande de reconnaissance bac+3 ?

La refonte en quelques mots

Cette refonte concerne l'ensemble des formations du social (de niveau V à I) avec les orientations suivantes:

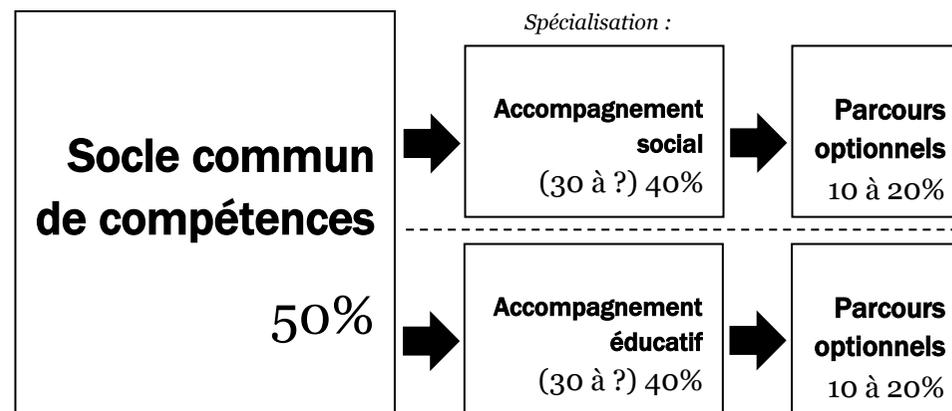
- Un seul diplôme par niveau de qualification
- Un socle commun de compétences par niveau, complété par des spécialités et des parcours optionnels

Le scénario proposé vise à une formation de « **travailleur social générique** », avec **2 spécialités** pour le niveau III:

- « accompagnement social »
- « accompagnement éducatif »

La formation s'achèvera par un « parcours personnel » (optionnel) qui « aurait pour vocation de donner une coloration particulière aux compétences dans le but de faciliter la première insertion dans l'emploi. » Quid de l'éducation et du savoir ? L'objectif n'est pas d'élever l'esprit, mais d'élever le taux d'insertion.

Le glissement sémantique observé dans ce rapport n'est pas anodin. Ainsi, nous deviendrions des techniciens en travail social (niveau V et IV) et des experts en travail social (niveau III), tandis que nos chefs de service sont clairement des managers. Et nous n'exercerons plus un métier, mais nous aurons un emploi, dans lequel nous exécuterons des tâches (des dispositifs).



- Le socle commun correspondrait aux 2 premières années de formation.
- La 3^{ème} année serait consacrée à la spécialisation MAIS ouverte à la formation continue. Autrement dit, des personnes ayant fait 2 années de licence pourraient intégrer directement cette 3^{ème} année.

Est-ce ça la réponse de l'état concernant notre demande de reconnaissance bac+3 ?

Quelles conséquences pour le financement de la formation ?

Pour rappel, c'est la Région qui finance les 3 années de formation (car initiale et non continue) à tou(te)s. Dans ce cas de figure, ce ne serait donc plus la Région (pour les personnes n'ayant pas suivi le cursus initial des 2 ans) qui financerait la 3ème année!

Qui financerait? Les personnes elles-mêmes? Des organismes privés ou publics (lesquels?), les employeurs? Cela provoquerait des disparités importantes dans les promos, et pose la question de l'égalité d'accès à la formation.

Qui dit formation continue dit rentabilité des formations et désengagement massif de l'état (un de plus).

Quelle place pour l'alternance ?



L'alternance intégrative, telle qu'elle est envisagée dans ce rapport, sous-entend, qu'au vu des difficultés pour les étudiants à trouver des terrains de stages, la solution pour pallier à ce manque d'expérience pratique sur le terrain serait de proposer aux étudiants des mises en situations professionnelles auprès d'un professionnel diplômé.

Pour rappel ou info, le **décret** d'application de la loi du 10 juillet 2014 « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires » publié début décembre a entériné le fait que la **durée d'un stage ne pourra plus désormais**

dépasser 6 mois (avec un délai de 2 ans accordés aux centres de formation pour revoir l'organisation des formations. Ce délai correspond à l'arrivée des nouveaux diplômés).

L'essence même du métier d'éducateur spécialisé est l'accompagnement éducatif et social, en étant aux côtés des personnes, et donc sur le terrain.

C'est dans « le faire avec » que réside notre spécificité, la dimension clinique étant au cœur de notre pratique. Par cette refonte, la dimension clinique est totalement balayée.

Quelles conséquences pour le financement de la formation ?

Pour rappel, c'est la Région qui finance les 3 années de formation (car initiale et non continue) à tou(te)s. Dans ce cas de figure, ce ne serait donc plus la Région (pour les personnes n'ayant pas suivi le cursus initial des 2 ans) qui financerait la 3ème année!

Qui financerait? Les personnes elles-mêmes? Des organismes privés ou publics (lesquels?), les employeurs? Cela provoquerait des disparités importantes dans les promos, et pose la question de l'égalité d'accès à la formation.

Qui dit formation continue dit rentabilité des formations et désengagement massif de l'état (un de plus).

Quelle place pour l'alternance ?



L'alternance intégrative, telle qu'elle est envisagée dans ce rapport, sous-entend, qu'au vu des difficultés pour les étudiants à trouver des terrains de stages, la solution pour pallier à ce manque d'expérience pratique sur le terrain serait de proposer aux étudiants des mises en situations professionnelles auprès d'un professionnel diplômé.

Pour rappel ou info, le **décret** d'application de la loi du 10 juillet 2014 « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires » publié début décembre a entériné le fait que la **durée d'un stage ne pourra plus désormais**

dépasser 6 mois (avec un délai de 2 ans accordés aux centres de formation pour revoir l'organisation des formations. Ce délai correspond à l'arrivée des nouveaux diplômés).

L'essence même du métier d'éducateur spécialisé est l'accompagnement éducatif et social, en étant aux côtés des personnes, et donc sur le terrain.

C'est dans « le faire avec » que réside notre spécificité, la dimension clinique étant au cœur de notre pratique. Par cette refonte, la dimension clinique est totalement balayée.